



Conseil Communautaire

20^{ème} séance

Maison Intercommunale des Services

Benfeld

19 octobre 2022 – 19h

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances
 1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022
 3. Désignation d'un délégué complémentaire au SDEA, représentant la Ville d'Erstein, au titre de l'Assainissement et Grand Cycle de l'Eau
 4. Communication des décisions prises par le Président et le Bureau sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire
2. **SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)** - Convention d'adhésion à la mission Information Géographique de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP 67)
3. **RESSOURCES HUMAINES** – Création d'un emploi d'agent recenseur pour la commune d'Uttenheim

ÉCONOMIE et EMPLOI

4. **ZONES D'ACTIVITÉ** – Adoption du Schéma directeur des zones d'activité économique
5. **ZONES D'ACTIVITÉ** - PAPE - Dossier LDE Artémis – Acquisition de terrains appartenant à la Ville d'Erstein
6. **ZONES D'ACTIVITÉ** - PAPE - Dossier LDE Artémis – Vente de terrains complémentaires à la société LDE Artémis

VIE ASSOCIATIVE et SOLIDARITÉS

7. **VIE ASSOCIATIVE** - Politique de soutien - Attribution de subventions aux associations s'inscrivant dans les dispositifs d'aides existants

Divers

ooo0ooo

En sa qualité de Président, M. Stéphane SCHAAL ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il informe l'assemblée des élus excusés ainsi que des procurations parvenues :

M. Steve JECKO donne procuration à M. Éric KLEITHI

Mme Nathalie GARBACIAK donne procuration à Mme Florence SCHWARTZ

M. Maïke DELOULE-HAMM donne procuration à Mme Aurélie STORCK

Mme Marianne HORNY-GONIER donne procuration à M. Vincent JAEGLI

Mme Brigitte NEITER donne procuration à M. René EGGERMANN

Mme Isabelle MISME donne procuration à M. Stéphane SCHAAL

Mme Anny SUR-RIEGEL donne procuration à M. Denis SCHULTZ

M. Julien KOEGLER donne procuration à Mme Audrey FRINDEL

Mme Stéphanie GUIMIER donne procuration à M. Jacky WOLFARTH

M. Bruno BARTHELMÉ donne procuration à Brigitte BIMBOES

M. Phillipe BRAUN représenté par M. Stéphane GROSHENS (mais sans droit de vote n'étant pas suppléant)

Mme Estelle BRONN

M. Philippe ROME

soit 13 absences (titulaires) en début de séance, dont

- 10 procurations

- 0 suppléances,

ce qui porte à 55 le nombre de suffrages pouvant être exprimés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ooo0ooo

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jacky WOLFARTH est proposé en qualité de secrétaire de la présente séance et désigné à l'unanimité.

Point 1.2

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE
Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation d'un délégué complémentaire au SDEA, représentant la Ville d'Erstein, au titre de l'Assainissement et Grand Cycle de l'Eau

Le Président rappelle que par délibération du 28 septembre, le Conseil Communautaire a désigné trois représentants de la Ville d'Erstein au titre de l'assainissement et du Grand Cycle de l'Eau. Un quatrième représentant peut être désigné.

Sur proposition de la Ville d'Erstein et avis favorable rendu par le Bureau le 5 octobre dernier, le Conseil Communautaire décide unanimement de désigner M. François MICUCCI en qualité de représentant de la CCCE au SDEA au titre des compétences ci-dessus rappelées.

Point 1.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégations du Conseil Communautaire Communication des décisions prises par le Président et le Bureau sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu la délibération du 15 juillet 2020 portant délégation au Président,

Vu la délibération du 16 septembre 2020 complétant les délégations accordées au Président et celle du 29 juin 2022 portant autorisation de recourir aux lignes de trésorerie en tant que de besoin,

Il est porté à la connaissance du Conseil Communautaire les décisions suivantes :

- **Déc.P. JU 2022-003 (28/09/2022) du Président**
Adhésion au groupement de commandes avec le SDEA relatif à la mise à disposition en engins, en matériels et en personnels pour la vidange d'ouvrages de stockage et de traitement des boues et de déchets verts
- **Déc.2022-006 (05/10/2022) du Bureau** portant sur des modifications de Durées Hebdomadaires de Service (DHS)

L'assemblée délibérante prend acte de cette communication.

Point 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Convention d'adhésion à la mission Information Géographique de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique du Bas-Rhin

Le Président expose que l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique du Bas-Rhin propose une mission comprenant les éléments suivants :

- la mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo ;
- la formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs ;
- la mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales, etc..) détenues par l'ATIP ;
- une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 5 octobre dernier, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **d'APPROUVER** la convention correspondant à la mission Système d'information géographique jointe en annexe de la présente délibération ;
- **de PRENDRE** acte du montant de la contribution relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP :
 - 300 euros pour les groupements et EPCI, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs ;**
 - 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire.**

Point 3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi d'agent recenseur pour la commune d'Uttenheim

M. Benoît DINTRICH, Vice-Président, expose qu'à l'instar des dispositions prises lors de la séance de Conseil Communautaire du 28/09/2022 pour les communes d'Erstein, d'Ichtratzheim et de Limersheim, la Commune d'Uttenheim souhaite à son tour disposer des services d'un agent recenseur.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **la création d'un poste d'agent recenseur à effet du 1er janvier 2023, pour la Commune d'Uttenheim**
- **la fixation des rémunérations et indemnités comme suit :**
 - o **Une journée de formation des agents : 65 €**
 - o **1 demi-journée de formation des agents : 32,50 €**
 - o **Par feuille de logement : 5 €**
 - o **Participation forfaitaire aux frais de déplacement : 125 €**

Les charges sociales sont en sus.

Point 4

ÉCONOMIE ET EMPLOIS - ZONES D'ACTIVITÉ – Adoption du Schéma directeur des zones d'activité économique

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, rappelle que la loi Notre a rendu compétentes les intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire existantes et à venir sur leurs territoires.

En 2021, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein affirme sa volonté de positionner son territoire dans une démarche de développement économique maîtrisé et prospectif dans un contexte réglementaire contraint et une pression foncière accrue.

Ainsi, elle décide de se doter d'une vision collective à l'échelle de l'intercommunalité grâce à l'élaboration d'un Schéma Directeur des Zones d'Activités Economiques (SDZAE), document stratégique et prospectif permettant de recenser, planifier et orienter les choix d'implantation des aménagements et des activités.

Pour définir cette stratégie, les élus communautaires, assistés des services, de l'ATIP, de l'ADIRA et de l'EPFA ont œuvré en vue de définir une vision commune du territoire en matière de développement des zones d'activités économiques. La démarche s'est articulée autour d'un travail partenarial avec les communes mais aussi des échanges avec différents acteurs institutionnels (Région, SCOT, Collectivité Européenne d'Alsace - CEA, CMA, CCI...) et de représentants des employeurs du territoire.

Le Schéma Directeur des Zones d'Activités Economiques (SDZAE) est constitué de 3 parties :

- Contexte réglementaire, cadrage global et définition des enjeux
- Éléments d'analyse du foncier et planification d'une stratégie de développement du foncier économique à l'horizon 2050
- Définition des orientations et programme d'actions

Il s'inscrit pleinement dans le cadre des compétences communautaires et la volonté de conforter l'attractivité du territoire tout en proposant une offre structurée et adaptée au contexte territorial.

Le Président et M. Jean-Pierre ISSENHUTH insistent sur l'importance de ce document et l'intérêt de l'avoir finaliser alors que s'engagent la révision de nombreux documents de planification notamment à l'échelle du Schéma de cohérence territoriale.

Ce point de vue est également partagé par M. Denis SCHULTZ qui précise toutefois qu'il conviendra de se positionner en fonction de l'évolution des discussions en cours pour la création d'un nouvel échangeur à la hauteur d'Erstein. Le Président indique que les différentes options ont été prises en compte à notre niveau pour être effectivement en cohérence avec le choix qui interviendra s'agissant de ce nouvel accès routier à l'étude.

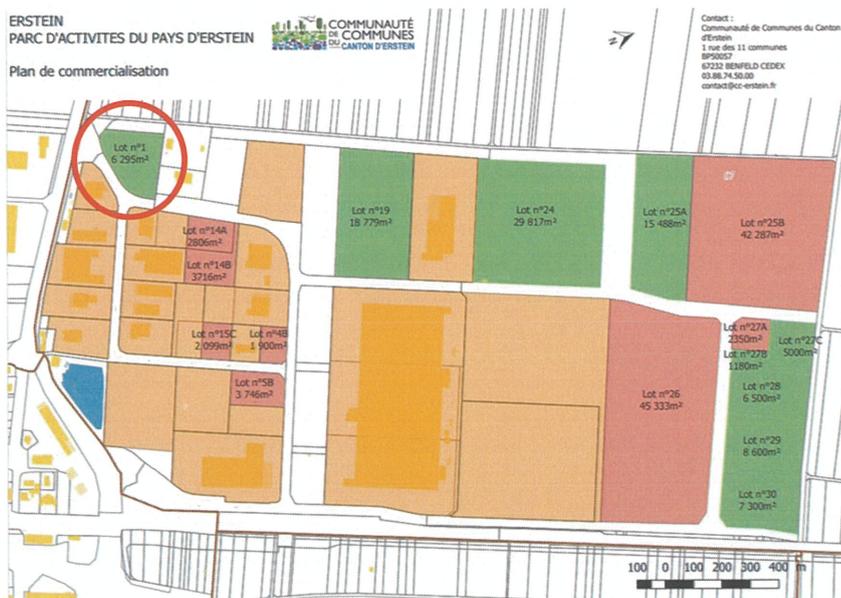
M. Jacky WOLFARTH fait observer qu'il convient également de porter une attention particulière à l'évolution des centres-villes qui peuvent être impactés sur le plan des flux de circulation et de leur l'attractivité alors qu'ils contribuent également à la richesse du territoire et remplissent un rôle social. Le Président précise qu'il s'agit là pour l'essentiel d'une compétence communale. Néanmoins, à chaque fois qu'elle est saisie d'un projet commercial en périphérie de ville, la CCCE prend l'attache de la commune concernée pour dégager une position conciliant les différents intérêts en présence.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 5 octobre dernier, le Conseil Communautaire décide unanimement d'adopter le projet de Schéma Directeur des Zones d'Activités Economiques (SDZAE) tel que présenté en annexe.

Point 5

ÉCONOMIE ET EMPLOIS - ZONES D'ACTIVITÉ - PAPE - Dossier LDE Artémis – Acquisition de terrains appartenant à la Ville d'Erstein

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, rappelle que par décision n°2021-045 du 13/10/2021, le Bureau a acté le principe de vente du terrain lot n°1 au sein du Parc d'Activités du Pays d'Erstein à la société LDE ARTEMIS.



Au vu des évolutions portés au projet initial, des décisions complémentaires seraient à prendre.

La société LDE ARTEMIS gérée par Monsieur Frédéric FRITSCH souhaite s'implanter sur le Parc d'Activités du Pays d'Erstein sur le lot n°1. Ne disposant pas assez de surfaces sur le lot n°1 pour réaliser les stationnements obligatoires, il souhaite acquérir le terrain lot n°2 (4 787 m²) appartenant à la Ville d'Erstein.



Le PLU de la Ville d'Erstein ne permettant pas de déposer un permis de construire sur deux parcelles non contiguës, il est proposé de créer une jonction avec la parcelle lot n°3 (1160 m²) à créer.

La compétence ZAE dépendant de la CCCE, il est proposé que l'EPCI acquiert les terrains lot n°2 et 3 auprès de la ville d'Erstein puis les revendre, une fois viabilisés à la société.

Sur avis favorable du Bureau des Maires réuni le 05/10/2022, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- d'ACQUERIR auprès de la Ville d'Erstein, dans le cadre de la compétence « aménagement, gestion et entretien des zones d'activités », le terrain sis à Erstein cadastré section 7 parcelle n°556, d'une surface de 4787 m² au prix de 4000 €/are HT, soit 191.480 €HT;
- d'ACQUERIR auprès de la Ville d'Erstein, dans le cadre de la compétence « aménagement, gestion et entretien des zones d'activités », le terrain sis à Erstein cadastré section 7 parcelle n°617 (en cours de division parcellaire), d'une surface d'environ 1160 m² (sera confirmé par arpentage) au prix de 1€ HT;
- d'AUTORISER le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée;
- d'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Point 6

ÉCONOMIE ET EMPLOIS - ZONES D'ACTIVITÉ - PAPE - Dossier LDE Artémis – Vente de terrains complémentaires à la société LDE Artémis

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, rappelle que la société LDE ARTEMIS gérée par Monsieur Frédéric FRITSCH souhaite s'implanter sur le Parc d'Activités du Pays d'Erstein. Par décision n°2021-045 du 13/10/2021, le Bureau a acté le principe de vente du terrain lot n°1 au sein du Parc d'Activités du Pays d'Erstein à la société LDE ARTEMIS.

Son projet ayant évolué, la SCI créée par M. FRITSCH souhaite désormais acquérir de manière complémentaire le merlon paysager ① (1 169 m²), le terrain ② (4 787 m²) et le terrain ③ (1 160 m²).

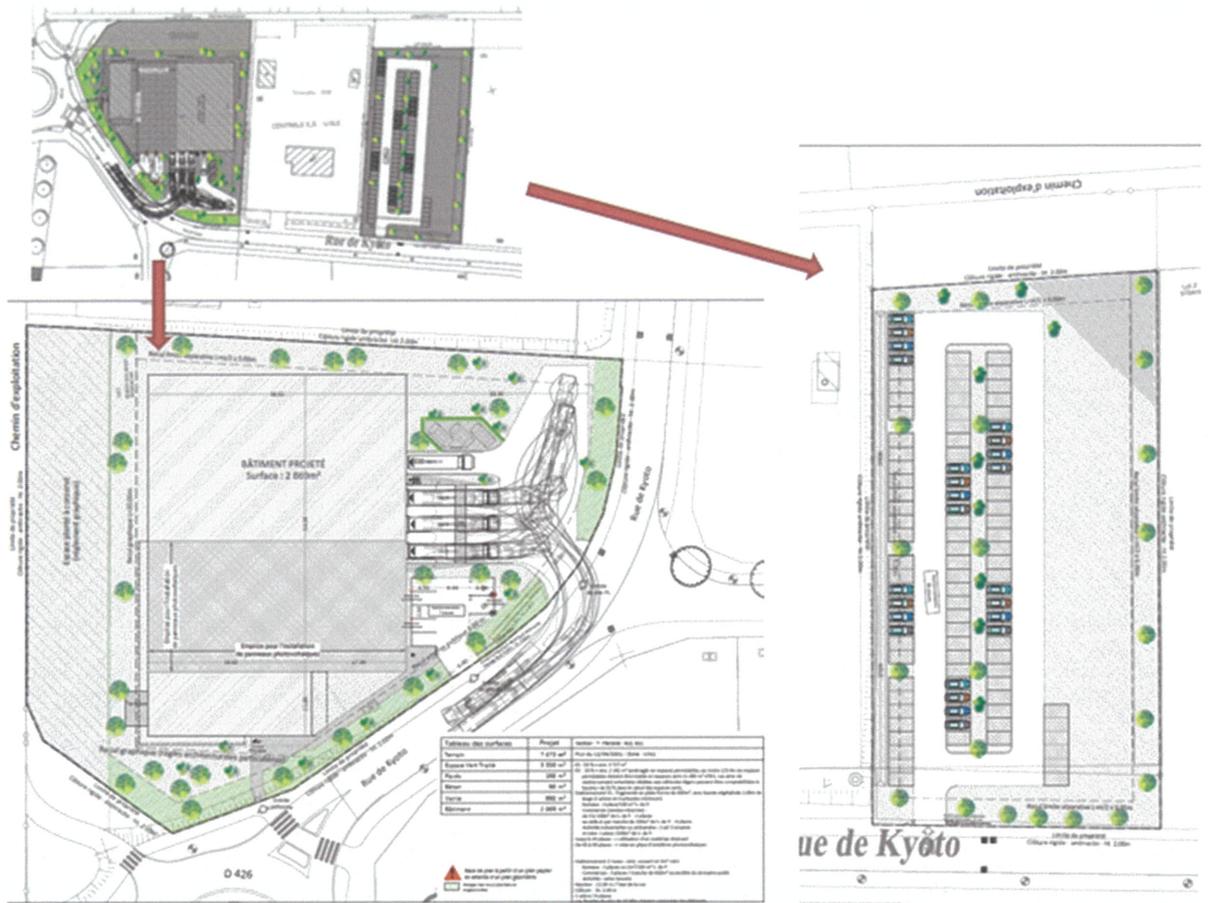


Son nouveau projet :

- Acquérir le terrain lot n°1 du PAPE + les terrains complémentaires ① ② ③
- Louer à la société LDE ARTEMIS
- Sur le lot n°1 + le terrain complémentaire ①
 - Emprise au sol du projet = 2 869 m²
 - Au rez-de-chaussée, 2 863 m² dont :
 - 697 m² pour les locaux d'accueil, patio, bureaux, salles de réunions, vestiaires agents, hangars vélos ;
 - 2 166 m² pour le hall de stockage et les quais.
 - R+1 = 575 m² / R+2 = 604 m² pour les bureaux (Open-Space, bureaux individuels, cantine, locaux personnels, terrasse, locaux circulations) + locaux techniques
 - 4 quais + 7 places stationnements + PMR
- Sur le terrain complémentaire ② : 96 places de stationnements en pavés drainants.

➤ *Intention générale d'arriver au plus près d'un bâtiment passif du point de vue énergétique*

↪ **Budget estimé à 4 millions € HT : terrain + bâtiment**



EMPLOIS :

Environ 70 permanents :

- Cadres : 15
- Employés : 55
- + Saisonniers : 60

TRAFIC :

Durant toute l'année : camionnettes ou camions porteurs (3-6 véhicules/jour).

En période de rentrée scolaire (20/08 – 5/09) : camionnettes ou camions porteurs (3-6 véhicules/jour) + 6 semi-remorques quotidiens.

Durant l'été (14/7 – 15/8) : camionnettes ou camions porteurs (3-6 véhicules/jour) + 2-3 semi-remorques quotidiens.



Sur avis favorable du Bureau réuni le 5 octobre dernier, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- de COMPLETER la décision du Bureau n°2021-045 du 13/10/2021 ;
- d'APPROUVER le principe de la cession :
 - du terrain ① partie du merlon paysager du PAPE à ERSTEIN, d'une surface d'environ 1 169 m² (sera confirmé par arpentage), au prix de 20 € HT/m², augmenté de la TVA ;
 - du terrain ② et une partie du ③ d'une surface d'environ 5 367 m² (sera confirmé par arpentage), au prix de 43 € HT/m², augmenté de la TVA, la société porteuse du projet s'engageant à se conformer au cahier des charges de cession des terrains et plus particulièrement ce qui concerne l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur la totalité de la surface dédiée au stationnement ;
 - du terrain ③ devant le terrain du poste des UME d'une surface d'environ 580 m² (sera confirmé par arpentage) au prix de 1 € HT/m², augmenté de la TVA, avec obligation de revente à la CCCE une fois le projet terminé et le PLU de la Ville d'Erstein modifié ;
au profit de la SCI de Monsieur FRITSCH, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que l'acquisition soit réalisée au vue de la poursuite de l'activité de la société LDE ARTEMIS par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.) ;
- d'AUTORISER le Président à signer tous les actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous les documents et les pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Point 7

VIE ASSOCIATIVE et SOLIDARITÉS - VIE ASSOCIATIVE - Politique de soutien Attribution de subventions aux associations s'inscrivant dans les dispositifs existants

Sur avis favorable du Bureau des Maires réuni le 05/10/2022 et entendu les explications données par M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer les subventions suivantes :

Activité jeunes

Commune	Association	Nombre de licenciés/cotisants	Montant attribué
Erstein	Aïkido Club Erstein et Environs	16	160 €
Kogenheim	Football Club	126	650 €
Westhouse	Etoile Sportive	104	650 €
TOTAL			1 460 €

Soutien à la vie associative

Commune	Association	Objet	Montant
Nordhouse	Les Tracteurs d'Antan	Rénovation local	2 275 €
Boofzheim	Harmonie	Réfection 2 instruments	1 095 €
Rhinau	Tennis Club	Remplacement projecteurs LED	3 000 €
Bolsenheim	Amicale sapeurs-pompiers	Achat supports de communication	350 €
Daubensand	Amicale sapeurs-pompiers	Animations d'automne	500 €
Diebolsheim	AS Diebolsheim-Friesenheim	Achat électro-ménager	3 388 €
Westhouse	Comité gestion Salle Polyvalente	Achat autolaveuse	4 501€
TOTAL			15 109 €

Point 8

DIVERS

La séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de séance

Jacky WOLFARTH



Le Président de séance

Stéphane SCHAAL

